

Editorial : « 70 ans de la Convention sur le génocide— démontrer notre détermination dans la promesse du « plus jamais ça » »

Cette année nous allons commémorer le 70^{ème} anniversaire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Convention sur le génocide). La Convention sur le génocide fut le premier traité relatif aux droits de l'homme adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 9 décembre 1948, seulement trois ans après la création de l'Organisation des Nations Unies. L'adoption du traité est en grande partie le résultat des efforts sans relâche d'un homme, Raphael Lemkin, qui, après avoir perdu la plupart des membres de sa famille durant l'Holocauste, était déterminé à faire en sorte que ce crime ne puisse plus jamais être perpétré. Six millions de juifs ainsi que tous ceux que les Nazis considéraient comme « indésirables » ont été assassinés durant l'Holocauste, une des tragédies les plus dévastatrices du vingtième siècle. La Convention sur le génocide représente la détermination des Nations Unies à ce qui est souvent appelé le « plus jamais », un engagement à tirer des leçons de l'histoire et à ne pas la répéter.

Malheureusement, cette détermination a souvent failli à être traduite en action, même quand cela a été nécessaire au plus haut point. En 1994, nous avons vu le lamentable échec de la communauté internationale à prévenir le génocide des tutsis au Rwanda qui a coûté la vie de presque un million de personnes en seulement cent jours. Pas plus d'un an après, nous avons été témoins, à nouveau, de la façon dont la communauté internationale, y compris les casques bleus, a détourné le regard durant le génocide de Srebrenica en Bosnie-Herzégovine.

Des progrès importants ont été réalisés depuis et à cause de ces échecs. En 1998, la Cour Pénale Internationale a été établie, un tribunal permanent déjà prévu par la Convention sur le génocide en 1948. En 2005, le Secrétaire Général a créé le poste de Conseiller spécial pour la prévention du génocide, une fonction que j'exerce actuellement, afin d'assurer la présence d'une voix au sein du système des Nations Unies qui peut alerter le Secrétaire Général, et à travers lui le Conseil de Sécurité. Ces alertes sont données dès les signes précurseurs d'un génocide et ont pour fonction de promouvoir des mesures préventives avant que le génocide ne devienne une réalité.

En outre, au Sommet mondial de 2005, tous les Etats Membres ont pris un engagement sans précédent de protéger leurs populations des génocides, crimes de guerre, nettoyages ethniques, et crimes contre l'humanité (dits crimes atroces), ainsi que de recourir à une action collective quand les Etats manifestement faillissent à leur devoir, en utilisant tous les outils disponibles et en accord avec la Charte des Nations Unies. Cet engagement est devenu ce qui est désormais appelé le principe de la « responsabilité de protéger ».

Malgré ces avancées et la détermination continue du « plus jamais ça », nous n'avons pas réussi à éradiquer les génocides. Les crimes internationaux, y compris les génocides, sont une terrible réalité à laquelle sont confrontées les populations du monde. Nous connaissons les signes précurseurs des génocides et nous savons comment les prévenir, mais trop souvent nous n'agissons pas à temps ou n'agissons pas du tout. En République centrafricaine, en Irak, au Myanmar, au Soudan du Sud, en Syrie, et dans beaucoup d'autres endroits, les gens sont ciblés du fait de leur identité, leur confession religieuse, la culture dans laquelle ils ont été élevés ou simplement à cause de leur caractéristique physique distincte. Ceci est inacceptable.

Nous échouons également à investir suffisamment dans la prévention, à développer la résilience requise pour lutter contre les facteurs à risque de génocide, ou à prendre à temps les mesures décisionnelles lorsque nous voyons ces signes précurseurs.

Notre engagement envers la Convention sur le génocide doit être redynamisée. Le fait que nous n'avons pas éradiqué les génocides n'est pas le résultat d'une Convention défailante, mais plutôt parce que son potentiel n'a pas été pleinement réalisé. Et malgré le rejet universel des génocides, certains Etats Membres n'ont toujours pas entrepris les étapes essentielles afin de ratifier la Convention.

Au moment où j'écris ces mots, 149 Etats ont ratifié la Convention sur le Génocide. Etonnamment, 45 Etats Membres des Nations Unies ne l'ont toujours pas fait. De ceux-là, 20 sont en Afrique, 18 en Asie et 7 en Amérique Latine.

La ratification universelle de la Convention est essentielle pour montrer que le génocide n'a pas sa place dans notre monde. Personne ne devrait craindre la discrimination, la persécution ou la violence simplement pour ce qu'ils sont.

Quel message essayent d'envoyer les Etats qui n'ont pas ratifié la Convention 70 ans après son adoption ? Que les génocides ne pourraient jamais se produire dans leur pays ? Les génocides peuvent survenir n'importe où. L'histoire nous montre encore et toujours qu'aucune région ou pays n'y échappe. Pourtant, beaucoup d'Etats sont réticents à considérer cette possibilité et à entreprendre une évaluation critique de leurs risques et faiblesses.

L'année passée, en décembre, j'ai lancé un appel pour la ratification universelle de la Convention sur le génocide, exhortant les 45 Etats Membres des Nations Unies manquant à l'appel de ratifier ou adhérer à la Convention avant son 70^{ème} anniversaire le 9 décembre 2018. L'objectif de cet appel est de recentrer notre attention sur la Convention, en soulignant l'importance continue de ce standard légal pour s'assurer que ce crime ne reste pas dans l'impunité ainsi que d'utiliser son potentiel souvent inexploité d'outil de prévention.

La Convention sur le génocide, avec les traités sur les droits de l'homme ainsi que le Statut de Rome sur la Cour Pénale Internationale qui y sont relatifs, reste la référence légale la plus importante que nous ayons afin de remplir notre engagement du « plus jamais ça » que le monde a pris il y a 70 ans de cela. Pour votre propre intérêt, et pour celui des générations futures **#Prévenir le Génocide # Ratifier la Convention contre le Génocide**

Pour plus d'informations sur la Convention sur le génocide et sur comment soutenir l'appel lancé par le Conseiller spécial, cliquez [ici](#)

Pour plus d'information sur le Conseiller spécial et le travail de son bureau, cliquez [ici](#)

